



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 5 MARS 2020**  
**18 heures**

## Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	11	13

**N° 29A**

**Affectation du résultat de  
l'exploitation de l'exercice  
2019  
Budget Actions jeunesse**

L'an deux mil vingt et le 5 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 27 février 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Odile DURAND, Jacqueline HARDON, Céline PIERROT ; MM Christian BRETON, Pascal DEGASPERI, Alain FROGET, Joris GIRARD, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET

Absents représentés : Christine DELORME (pouvoir à Françoise PINET)  
Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absents : Madame Julie GAY-PARA, M. Jean-Pierre MENUT

Secrétaire de séance : Monsieur Joris GIRARD

**Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 656.31 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 28 443.79 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : - 3 347.94 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 40 211.75 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 00.00 €

En recettes pour un montant de : 00.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - 4 004.25 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2020

Reçu en préfecture le 16/04/2020

Affiché le

ID : 005-210500104-20200305-29A-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 004.25 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 64 651.29 €

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Le Maire  
Francoise PINET



Envoyé en préfecture le 16/04/2020

Reçu en préfecture le 16/04/2020

Affiché le

ID : 005-210500104-20200305-29A-DE